



NON CLASSIFIÉ

MÉMOIRE POUR INTERVENTION

DESTINATAIRE :	La ministre des Affaires étrangères
C.C. :	Laboratoire d'inclusion numérique; Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion
OBJET :	I.A et droits humains - Lutte contre les fausses nouvelles

RÉSUMÉ :

L'accroissement des informations trompeuses, des fausses nouvelles et de leur écho dans la société commande le maintien d'une démocratie éclairée. Ainsi, la transition vers le monde numérique, dirigée par les principaux acteurs de l'IA, doit se faire en s'assurant de transposer les normes de transparence et d'inclusion représentatives de l'équilibre des valeurs canadiennes.

Comment assurer le rôle de pointe du gouvernement canadien dans la protection de la démocratie sur le web sans pour autant qu'il porte des atteintes indues à la liberté d'expression? Les avenues proposées visent l'éducation de la population canadienne pour pérenniser son engagement éclairé à la démocratie, ainsi que l'accompagnement de la transition numérique des médias traditionnels ainsi que des nouveaux acteurs du marché.

RECOMMANDATIONS :

Nous recommandons que:

- Vous appuyiez le développement multidisciplinaire d'applications pour renseigner préventivement sur l'indice de crédibilité d'une source avant l'exposition à son contenu. En parallèle une campagne de sensibilisation sur la *désinformation* devrait être menée.
- Vous recommandiez des standards de transparence et de représentativité démocratique auprès des principaux développeurs de l'Intelligence Artificielle (IA). Leur responsabilisation juridique devrait être considérée.
- Vous donniez un appui financier aux médias traditionnels pour favoriser leur transition vers l'économie numérique.

Vincent Vallée, Frédéric Rivest-Roy, Charlotte Christiaën,
Marc Queudot, Stefanny Beaudoin, Henri Pineau
Université du Québec à Montréal

- Je souhaite en discuter
 Je suis d'accord Je ne suis pas d'accord

La ministre

CONTEXTE

Considérant l'absence de régulation spécifique aux réseaux sociaux et aux principales compagnies du web malgré leur rôle majeur dans une démocratie inclusive et informée;

La *désinformation* et la confusion que sèment les fausses nouvelles dans l'opinion publique;

Les périls que représentent l'utilisation de l'IA à des fins de manipulation non-démocratique du comportement électoral, notamment aux États-Unis, ou durant le Brexit;

Considérant que des fausses nouvelles ont déjà incité des citoyens à entreprendre des initiatives politiques, parfois violentes, sur la base de la tromperie;

La méfiance envers la classe politique et les médias traditionnels à laquelle les fausses nouvelles contribuent, ainsi que la polarisation de l'opinion qui en découle;

La *désinformation* nuit à un engagement citoyen éclairé et au développement des compétences citoyennes en lien avec l'expression de la démocratie;

Considérant l'appauvrissement de l'écosystème médiatique adapté au contexte canadien et l'amenuisement du journalisme d'investigation, causé notamment par le déplacement et le changement du type de revenus des médias traditionnels;

Considérant le potentiel d'appropriation citoyenne des technologies de l'IA et les services qu'elle peut offrir aux citoyens canadiens;

POINTS À EXAMINER

1. Reconnaître que protéger la démocratie sur le web est une responsabilité incombant aux gouvernements et à la communauté internationale plutôt qu'aux entreprises. En ce sens, des standards minimaux de transparence devraient être imposés envers les réseaux sociaux et autres utilisateurs à grande échelle de l'IA notamment en matière d'initiative de lutte contre la *désinformation*, de la gestion des algorithmes et des revenus publicitaires. En particulier, les plateformes devraient donner des informations au public sur les actions entreprises et leur impact.
2. Appuyer financièrement et par le développement d'expertise les initiatives du monde universitaire ou du logiciel libre visant à détecter des fausses nouvelles par le biais d'algorithmes.
3. Mandater un organisme indépendant pour le développement d'applications permettant à l'utilisateur d'obtenir un indicateur de crédibilité d'une information compte tenu de sa source.
4. Renforcer un écosystème journalistique offrant des alternatives de qualité, fondée sur le l'investigation et sa transition vers le monde numérique. Considérer l'ajustement de la loi sur l'impôt sur le revenu pour rapatrier les revenus publicitaires, voire imposer les réseaux sociaux sur leur revenus provenant de l'achalandage canadien sur leurs plateformes.

5. Assurer une responsabilisation juridique des monopoles de diffusion au Canada afin de permettre que les spécificités et intérêts des canadiens soient respectés sur le Web. Ceci pourrait notamment impliquer l'élaboration d'une charte des responsabilités envers les citoyens canadiens.

6. Nous proposons la création d'une plateforme numérique qui s'inscrirait dans une démarche pédagogique permettant au grand public d'avoir accès à des outils pour détecter les fausses nouvelles. Le site contiendrait des vidéos, des exemples de fausses nouvelles détectées grâce à des techniques simples et une liste d'autres ressources existantes.

RÉPERCUSSIONS ENVISAGÉES

7. Favoriser une prise de conscience citoyenne face à la *désinformation* et son impact sur la société.

8. Renforcer la prise de position du Canada en tant que leader mondial en matière d'intelligence artificielle responsable en coopération avec la société civile, le monde universitaire et les entreprises privées.

MESURES À PRENDRE EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS

9. Adopter une attitude réceptive pour favoriser une réflexion de large spectre sur l'équilibre nécessaire entre liberté d'expression et l'accès à une information pertinente dans le cadre de la sphère numérique. Que les balises sur les restrictions légitimes à la liberté d'expression édictées par la Cour Suprême guident les futures législations et programmes gouvernementaux dans ce domaine, notamment pour combattre l'incitation à la haine et renforcer le respect des minorités.

10. Présenter l'investissement gouvernemental comme une initiative consolidant l'appropriation citoyenne du web et facilitant un débat démocratique basé sur une information de qualité. Manifester clairement la volonté de maintenir les libertés démocratiques vigoureuses, le fait que la censure n'est pas le résultat désiré et insister sur le rôle d'accompagnateur du gouvernement canadien par une stratégie fondée sur la concertation, la consultation et l'éducation populaire.

11. Assurer l'appropriation citoyenne des initiatives proposées par la mise en place de consultations et participations démocratique de proximité.

12. Mettre en place une campagne de sensibilisation grand public sur l'importance de vérifier les sources des informations consultées.